

PORTRAIT SOCIAL

Caf des Hauts-de-Seine

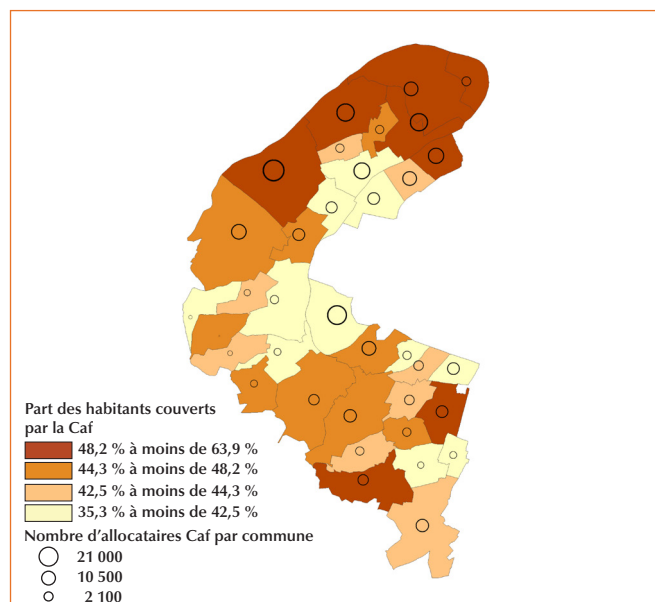
Fin 2015, 259 612 allocataires vivent dans les Hauts-de-Seine, ce qui représente 730 954 personnes couvertes par les prestations versées par la Caf, soit 46% de la population du département



Caf
des Hauts-
de-Seine

Cafdata

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la Caf



Sources : Caf 31/12/2015 et Insee Rp 1/1/2013

© IGN © Geofla 2.0 2015

La part de la population bénéficiaire des allocations versées par la Caf atteint 46 % en 2015. Elle varie de 35 % à 64 % selon les communes.

	Départ.	Région	France
Nombre d'allocataires	259 612	2 084 391	11 288 860
Personnes couvertes	730 954	5 822 061	29 761 035
Population totale	1 586 434	11 898 502	63 375 971
Taux de couverture Caf	46 %	49 %	47 %

Sources : Caf 2015 – Insee 2013

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires des Hauts-de-Seine en décembre 2015 est de 380 €. Il est inférieur de 61 € à la moyenne régionale et de 64 € à la moyenne française.

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2015.

Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leur conjoint ou concubin et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Les structures familiales des allocataires dans les Hauts-de-Seine sont voisines de celles observées au niveau régional. Les personnes isolées représentent un tiers des foyers allocataires, une proportion plus faible qu'en France métropolitaine.

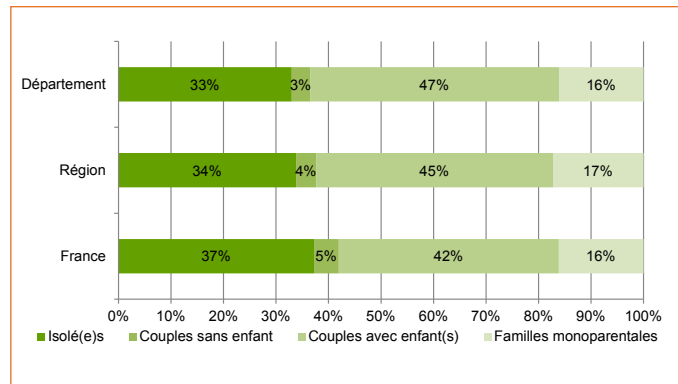
Dépendance des allocataires aux prestations versées par la Caf

Taux de dépendance	Département		Région	France
	Effectif	Part des foyers allocataires		
< 25 %	140 327	63 %	57 %	56 %
25-49 %	28 928	13 %	15 %	15 %
50-74 %	12 568	6 %	7 %	7 %
75-99 %	7 431	3 %	4 %	5 %
100 %	31 981	15 %	18 %	17 %

Sources : Caf 2015

Le taux de dépendance aux prestations est calculé pour la population dont les ressources sont connues, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans.

Profil des allocataires

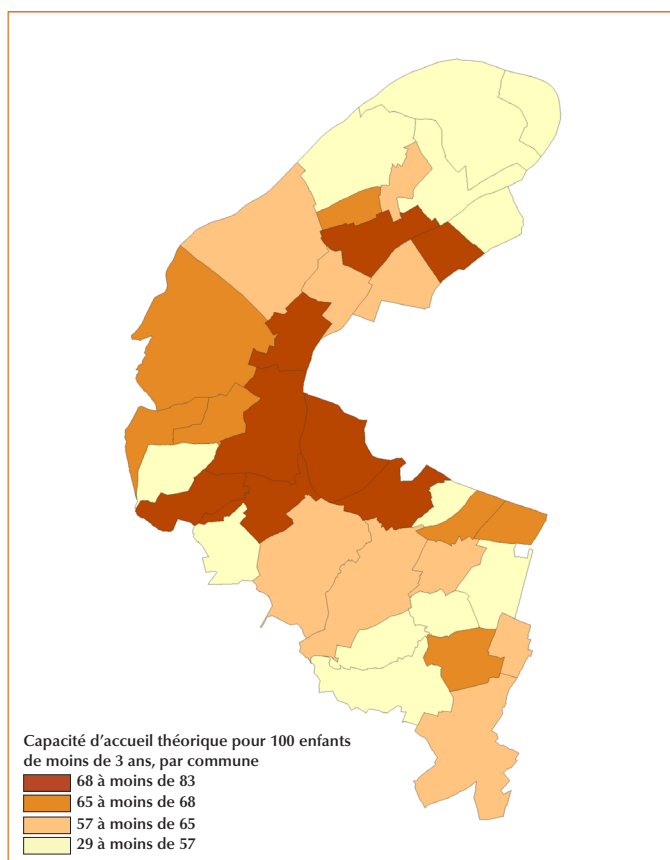


Sources : Caf 2015

Pour 22,9 % des allocataires, les prestations familiales représentent plus de 50 % de leurs ressources (revenus et prestations), contre 27,7 % pour la région et 28,4 % pour la France. 14 % en sont totalement dépendants, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus. La dépendance aux prestations est plus faible qu'au niveau national.

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Capacités théoriques d'accueil des jeunes enfants



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Dress, MSA 2013
© IGN ® Geofla 2.0 2015

La Caf finance l'accueil des enfants de moins de 3 ans par le biais d'équipements et de prestations individuelles. Avec un total de 44 459 places, la capacité théorique d'accueil du département s'élève en 2013 à 62 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Elle varie de 29 % à 83 % selon les communes.

Une aide, désormais appelée prestation partagée d'éducation de l'enfant, peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation concerne 3 455 enfants de moins de 3 ans dans les Hauts-de-Seine.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

l'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et par la garde des enfants par des salarié(e)s employé(e)s au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans recensés dans le département.

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Allocataires	Département	Région	France
		Part des foyers allocataires		
Allocations familiales	121 422	47 %	45 %	41 %
Complément familial	14 369	6 %	8 %	7 %
Allocation de soutien familial	13 619	5 %	6 %	6 %
Allocation de rentrée scolaire	49 850	19 %	24 %	25 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	3 865	1 %	2 %	2 %

Sources : Caf 2015

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 47 % des allocataires des Hauts-de-Seine bénéficient des allocations familiales, ce qui représente un taux supérieur à celui de la région (45 %) et à la moyenne nationale (41 %).

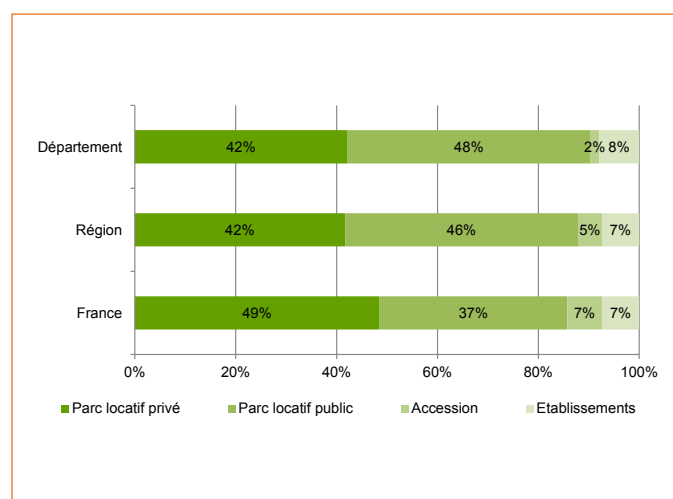
Intervenant à des moments-clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2015, l'allocation de rentrée scolaire à 49 850 familles, l'allocation de soutien familial à 13 619 familles et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé à 3 865 familles.

La Caf témoigne également de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité afin de mieux accompagner les parents dans leur rôle et leurs responsabilités parentales et éducatives. Ainsi, elle finance, entre autres, des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap), des services de médiation familiale, des lieux d'accueil enfants-parents (Laep), des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur d'intervention, l'objectif étant de réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

Bénéficiaires d'aides au logement selon la structure de parc



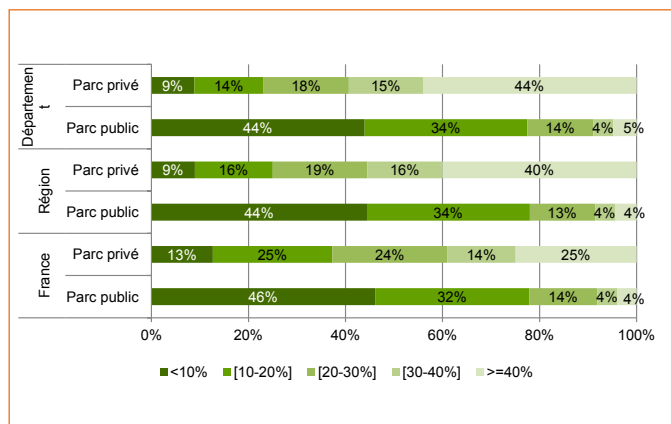
Sources : Caf 2015

En 2015, le département des Hauts-de-Seine dénombre 116 020 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 45 % des allocataires. 238 019 personnes sont ainsi couvertes par les aides au logement. 14 % de ces aides sont versés aux étudiants.

Près de la moitié des allocataires habite dans le parc public, situation voisine du niveau régional (46 %), mais nettement supérieure au niveau national (37 %).

42 % des aides concernent des allocataires résidant dans le parc locatif privé. Les autres bénéficiaires vivent en établissement (8 %) ou accèdent à la propriété (2 %).

Taux d'effort net des locataires dans les parcs publics et privés



Sources : Caf 2015

Dans les Hauts-de-Seine, 44 % des bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc public ont un taux d'effort inférieur à 20 %. C'est le cas de 23 % des allocataires dans le parc privé.

44 % des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40 % et seulement 5 % dans le parc public. Ce taux d'effort pour le parc privé est légèrement inférieur pour la région et nettement inférieur pour la France.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le revenu de solidarité active et l'allocation pour adultes handicapés.

En 2015, 41 384 foyers allocataires bénéficient du RSA et 16 639 de l'AAH, ce qui représente 22 % des allocataires, un taux plus faible comparé à l'Île-de-France (27 %) et à la France (29 %). Au total, ce sont 106 498 personnes qui sont couvertes par l'un des minima sociaux versés par la Caf.

La pauvreté monétaire approchée à partir des ressources des allocataires offre des comparaisons entre les territoires. À la fin de l'année 2015, le département compte 77 198 allocataires à bas revenus, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de 1 043 € par mois et par unité de consommation.

Dans les Hauts-de-Seine, la moyenne du taux d'allocataires à bas revenus est de 35 %. La part des allocataires à bas revenus est supérieure dans les communes situées au nord du département (Nanterre, Colombes, Clichy-la-Garenne, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne).

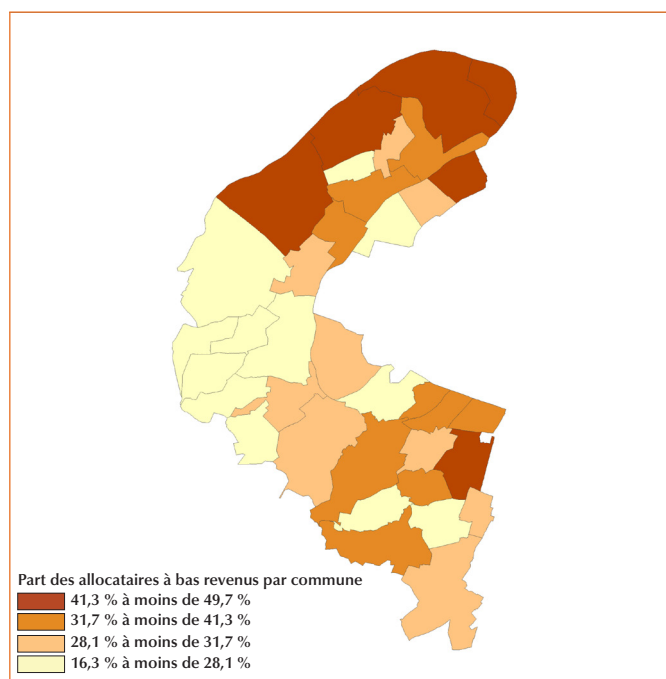
Le revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes. On le mesure en divisant les revenus annuels déclarés par l'allocataire par un nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour les personnes de 14 ans ou plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans et 0,2 pour les familles monoparentales).

Allocataires percevant un revenu minimum garanti versé par la Caf

	Départ.	Région	France
Bénéficiaires du RSA	41 384	429 507	2 285 622
Personnes couvertes par le RSA	80 346	889 797	4 886 277
Bénéficiaires de l'AAH	16 639	134 295	993 716
Personnes couvertes par l'AAH	24 417	201 400	1 457 738

Sources : Caf 2015

Les allocataires Caf à bas revenus



Contact : Caf des Hauts-de-Seine

☎ 01 40 97 19 38

Sources : Caf 31/12/2015

© IGN ® Geofla 2.0 2015